



» Complémentarité élevage/culture, des exemples dans le sud-ouest

En 2018, une cinquantaine d'enquêtes réalisées dans 5 départements du Sud-Ouest ont permis de recueillir des témoignages d'éleveurs, de propriétaires et de collectivités engagés dans le pâturage des surfaces additionnelles (vignes, couverts végétaux, surfaces en déprise, verger).

L'analyse des différentes enquêtes a permis l'élaboration de plusieurs dossiers thématiques qui rendent compte des motivations, stratégies et pratiques rencontrées.

DOSSIERS
THÉMATIQUES

● Le pâturage dans les exploitations
de grandes cultures



ANNEXE 5 – SYNTHÈSE : LE PÂTURAGE DANS LES EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES

Enquêtes éleveurs et propriétaires Le pâturage dans les exploitations de grandes cultures

L'implantation de couverts en inter-culture pour limiter l'érosion et le lessivage est devenue obligatoire en 2012 sur toutes les parcelles situées en zone vulnérable (directive nitrates 91/767/CEE). Pour cette raison, les propriétaires se sont mis à semer des couverts pièges à nitrates : CIPAN. Selon les conditions climatiques, ces intercultures peuvent représenter une biomasse importante et difficile à gérer, notamment pour les exploitations faisant de l'agriculture de conservation. C'est donc dans un second temps que les céréaliers se sont interrogés sur un moyen de contrôler et valoriser ce couvert : ils ont pensé à le faire pâturer par des brebis. Ainsi, la réflexion autour du pâturage ovin comme outil de gestion des intercultures est récente : dans notre échantillon, tous les partenariats ont moins de 4 ans.

L'impulsion du retour des brebis dans les exploitations cérésières étant lancée, d'autres exploitants ont alors commencé à réfléchir au pâturage des céréales et des légumineuses : ces pratiques ont donc également été enquêtées.

Remarques générales :

- À l'origine du projet Brebis_Link, les enquêtes concernant le pâturage des chaumes et des couverts par les brebis devaient être réalisées dans le Tarn. Cependant, la Maison de l'Élevage du Tarn s'est retirée du projet. Pour cette raison, les enquêtes ont dû être réalisées sur les départements de la Gironde, du Lot et de la Dordogne où cette pratique est moins courante. Ainsi, le panel des personnes enquêtées a été plus restreint. Il s'agit de personnes moins habituées à la valorisation des intercultures par des troupeaux ovins ou valorisant d'autres ressources présentes chez les céréaliers, déjà implantées dans les rotations. Par exemple, un enquêté fait pâturer sa dernière coupe de luzerne.
- Il est intéressant de noter que les propriétaires des parcelles voient davantage l'innovation dans l'implantation d'un couvert que dans le pâturage de ce dernier (EPC2_46 et EPC3_46). Cela se ressent par le fait qu'ils mettent en avant, à de nombreuses reprises, les avantages d'un couvert dans leur système de culture plutôt que ceux relevant de la présence de brebis. Ces réponses non adaptées ne sont pas liées à l'enquêteur car ce type de réponses revient dans des enquêtes réalisées par des personnes différentes.

I. Faire pâturer ses parcelles par des brebis : trois profils de motivation chez les céréaliers

L'échantillon enquêté se compose de 5 agriculteurs : « 1 couple éleveur – céréalier (EC1_33 et PC1_33) » en Gironde, un céréalier du Lot et Garonne (PC2_47) et deux éleveurs du Lot (EPC2_46 et EPC3_46) valorisant leurs propres couverts. À partir de ces 5 enquêtes (tableau 1), 3 profils basés sur le partenariat, les motivations et les activités se révèlent.

1- Le Profil Social

Le propriétaire PC1_33 travaille avec EC1_33 au sein d'un partenariat que l'on peut qualifier de « social » : l'éleveur, berger sans terre, était à la recherche de parcelles pour améliorer l'autonomie fourragère de son troupeau et a contacté le propriétaire céréalier. Ce dernier s'interrogeait à ce moment-là sur un moyen de maîtriser son couvert. Il accepte donc, intéressé par « l'aspect d'entraide

Tableau 1 : Caractéristiques des personnes enquêtées (source : enquêtes Brebis Link 20)

	EC1_33	PC1_33	PC2_47	EPC2_46	EPC3_46
	En partenariat				
Profil	Social		Dynamique territoriale	Opportunité alimentaire	
Localisation	Gironde	Gironde	Lot et Garonne	Lot	Lot
Durée du partenariat	Depuis 3 ans		Depuis 3 mois	Depuis 2 ans	Depuis 4 ans
	Caractéristiques de l'exploitation				
Propriétaire de surfaces		X	X	X	X
SAU (ha)		800	500	157	67
SFP (ha)		0	30 de luzerne	134	37
Productions		Maïs Grain & doux, maraîchage et bulbes de Lys	Céréales diverses et luzerne	Céréales diverses	Céréales (farine) Noix
Mode de production		/	AB	TCS	TCS / AB
Circuit de commercialisation		Circuit long	Circuit long	Circuit long	Circuit court
Éleveur	X			X	X
Nombre de brebis	1 100			1 000	220
Production	Agneaux lourds à l'herbe			Agneaux Label Rouge	Agneaux Label Rouge
Circuit de commercialisation	Circuit court			Circuit long	Circuit long
	Surfaces additionnelles mises à disposition / pâturées				
Surfaces additionnelles	Couverts : 400 ha Bois/ pare-feu/ parcs photovoltaïques : 300-400 ha	Couverts : 400 ha	Luzerne 30 ha, trèfle	Couverts et céréales : 6 à 8 ha	Couverts : 3 ha Noyers : 5 ha
Considération de ces surfaces dans les ressources fourragères du troupeau *	Surface principale	Surface additionnelle	Surface principale	Surface additionnelle	Surface additionnelle
Type de culture / couvert	Divers	Avoine	Luzerne	Sorgho fourrager / sarrasin / colza	Féverole/ méteil (avoine pois vesce)
Semé par le propriétaire	oui	oui	oui	oui	oui
Taille des parcelles (ha) redécoupées	60 à 120 ha		30 ha	6 à 8 ha	3 ha
	1 à 2 ha		30 à 40 ares	non	non
	Attentes du pâturage des couverts				
Attente des éleveurs	Aliment			Aliment	Aliment
Attentes des propriétaires		Maîtrise du couvert mais : « le couvert est détruit de toute façon »	<ul style="list-style-type: none"> Cohérence avec le système biologique fertilisation Souhaite pouvoir installer un éleveur 	Valoriser le couvert	Apport de MO
Aspect ayant séduit le propriétaire dans la démarche		Lien avec l'éleveur	Présence d'animaux sur la ferme	Autonomie alimentaire	Apport protéique pour les brebis

* - Surface additionnelle : ressource distribuée seulement à une partie du troupeau ou à un moment restreint dans l'année

* - Surface principale : tout le troupeau pâture et ces surfaces ont une place primordiale dans l'alimentation du troupeau

EC : Éleveur amenant ces brebis chez un céréalier pour pâturer

PC : Propriétaires mettant des couverts à disposition pour du pâturage

EPC : Éleveurs pâturant les couverts implantés sur sa propre SAU

tout en sachant que : « *le couvert est détruit de toute façon* » par un herbicide total après la sortie des brebis pour implanter la culture suivante (PC1_33). Le partenariat est alors organisé autour d'un accord tacite sans échange financier et repose sur l'entente entre l'éleveur et le propriétaire.

2- Le Profil opportunité alimentaire

Le deuxième profil regroupe 2 éleveurs qui pâturent les couverts implantés sur leur propre surface céréalière (EPC2_46 et EPC3_46). Pour respecter le Plan Nitrate, ils ont été obligés d'implanter des intercultures sur leur surface céréalière. Afin de tirer parti de cette mesure, ils ont saisi cette opportunité comme un moyen de gagner en autonomie alimentaire en faisant pâturer ces surfaces par leurs brebis. En effet, EPC2_46 manquait de fourrage après un été de sécheresse et EPC3_46 a vu que ses couverts pouvaient présenter un apport protéique pour les brebis. Le couvert n'a par contre pas été choisi pour répondre aux besoins des brebis.

3- Le Profil dynamique territoriale

PC2_47 vient juste de se lancer dans le pâturage de ses surfaces céréalières. Il souhaite valoriser ses couverts bios en faisant appel à un éleveur voisin. Cependant, à long terme, il a pour projet d'installer totalement un éleveur sur son exploitation (éventuellement sous forme de pépinière avant installation). Dans une zone céréalière où l'élevage a disparu, il est convaincu que cela pourrait recréer du lien. Si cette pratique semble être un moyen d'apporter plus de cohérence à son système Bio, il y voit une réelle opportunité de dynamiser le territoire en recréant de l'activité d'élevage et du lien social.

II- Les propriétaires souhaitent entretenir leurs couverts à moindre coût sans avoir à modifier leurs pratiques

1-Faire pâturer les couverts disponibles sans forcément prendre en compte les besoins des animaux

L'implantation de couverts est coûteuse pour les céréaliers (semis et entretien). Les propriétaires cherchent donc à réduire leurs coûts d'entretien du couvert en les faisant pâturer. Pour les céréaliers qui possèdent un troupeau (EPC2_46 et EPC3_46), le pâturage par les brebis permet également d'atténuer le coût de semis de ces intercultures en compensant par une diminution des charges d'alimentation du troupeau. C'est la motivation principale d'EPC3_46.

Pour alimenter le troupeau avec ces surfaces, il serait donc intéressant de choisir un couvert adapté aux besoins des brebis. Ce n'est pourtant pas le cas dans notre échantillon puisque le couvert a d'abord été implanté pour répondre aux besoins de l'itinéraire cultural. Les brebis ont ensuite été amenées sur les parcelles aux couverts adaptés à leurs besoins (EPC2_46 et EPC3_46).

Le couvert n'est donc jamais implanté spécifiquement pour les besoins des brebis. Les types de couverts mis à disposition sont très variés :

- Mélange Colza, sarrasin et sorgho (EPC2_46)
- Avoine (PC1_33)
- Méteil (avoine, pois, vesce) (EC1_33)
- Féverole (EC1_33).

Depuis la mise en place de cette pratique, ils testent de nombreux couverts et associations végétales pour améliorer cette valorisation. EPC3_46 a mentionné chercher aujourd'hui un moyen d'atteindre les deux objectifs : trouver un couvert plus appétant pour les brebis tout en luttant contre les adventices.

Avec le retour des brebis dans les exploitations céréalières, le pâturage d'autres cultures ou repousses se développe aussi. PC2_47 fait donc pâturer de la luzerne en dernière coupe.

Remarque : inquiets des répercussions possibles du pâturage sur leurs cultures à haute valeur ajoutée, les parcelles destinées aux productions de bulbes de Lys ou au maraîchage ne sont pas proposées au pâturage (PC1_33). Les parcelles trop proches des lotissements ne le sont pas non plus pour éviter tout risque de divagation (PC1_33).

Bien que les couverts ne soient pas complètement adaptés aux besoins des brebis, ces surfaces intéressent les éleveurs car les couverts représentent une offre alimentaire abondante (EC1_33, EPC3_46 et EPC2_46) et de bonne valeur nutritive dans l'ensemble (Meslier et al., 2014). De plus le parcellaire est souvent en 1 seul tenant ce qui facilite le travail.

2- Le pâturage des brebis ne modifie pas les itinéraires techniques

Dans notre échantillon, les propriétaires n'ont pas changé leurs itinéraires culturaux : le couvert est implanté et détruit que les brebis pâturent ou non (PC1_33 et PC2_47). Seul PC1_33 a néanmoins modifié son organisation en regroupant les travaux dans le parcellaire pour faciliter le passage de l'éleveur.

Produits phytosanitaires :

Les surfaces pâturées ne sont pas toutes en bio (EC1_33, EPC2_46, EPC3_46, PC1_33) et sont donc traitées en dehors des périodes de présence des brebis. Si le pâturage permet de diminuer un peu le travail de broyage ou de désherbage (PC1_33 et PC2_47) et donc les doses d'herbicides utilisées (PC2_47), les propriétaires enquêtés détruisent quand même le couvert au glyphosate après la sortie des brebis (PC1_33 et PC2_47). PC1_33 continue lui à désherber chimiquement ses cultures au moment du semis avec un rattrapage au stade 6 feuilles. Les traitements contre les parasites comme la Sésamie n'ont pas non plus été supprimés. Les brebis ne représentent donc pas dans notre échantillon une solution totale pour stopper l'utilisation des produits phytosanitaires.

Remarque : la présence de produits phytosanitaires sur les parcelles ne semble pas inquiéter les éleveurs interrogés qui n'ont pas mentionné cet inconvénient.

Fertilisation :

Les propriétaires n'ont pas changé leurs pratiques de fertilisation sur les parcelles pâturées : apport d'azote (PC1_33 et PC2_47) et de potasse (PC1_33). Ils s'interrogent tout de même sur la quantité d'azote apportée par la présence des brebis.

Irrigation :

D'après l'unique propriétaire irriguant ses parcelles, les brebis se frottent aux pivots mais n'occasionnent pas de dégât (PC1_33). L'irrigation permet en plus d'apporter facilement de l'eau aux brebis.

➔ **Les propriétaires n'ont donc pas mis en place le pâturage des couverts dans l'objectif de changer leur système de production**

III- Une volonté de réintroduire de l'élevage en zone de grandes cultures pour recréer du lien mais des difficultés pour trouver et installer des éleveurs

1- Des propriétaires motivés pour recréer du lien en faisant appel à des éleveurs trop peu nombreux

« Il faut remettre de l'élevage car l'agriculture d'aujourd'hui est trop spécialisée. On a cassé un système mais si on arrive à réinstaller un éleveur chez nous se serait déjà une satisfaction sociale. », PC2_47

« Des animaux sur ces grandes exploitations créent du lien social, c'est du vivant »,

La création de lien social sur le territoire via le retour d'éleveurs est la deuxième motivation des propriétaires. La population est très intéressée par le retour des brebis (élus, agriculteurs en AB, voisins) (PC1_33, PC2_47, EC1_33, EPC2_46) puisque c'est un moyen de recréer des liens entre les acteurs du territoire et de le dynamiser (EC1_33, EPC2_46, PC1_33, PC2_47).

Cependant, dans ces grandes zones céréalières, les éleveurs ne sont pas très nombreux et sont déjà trop sollicités. Il y a un surplus de demande des propriétaires par rapport au nombre d'éleveurs présents (PC1_33), il faudrait donc pouvoir installer des éleveurs dans ces zones.

2- Un pâturage surtout l'hiver : il faut trouver des parcelles pâturables en période estivale pour installer des éleveurs

Figure 1 : Période de pâturage des brebis chez les enquêtés (source : enquêtes Brebis_Link 2019)

Mois de l'année	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.
EC1_33			Féverole ou méteil									
EPC2_46								Sorgho ou sarrasin				
PC1_33		Avoine									Avoine	
PC2_47										luzerne		

C'est principalement la période d'implantation du couvert qui conditionne les dates de pâturage. Entre mai et juillet, la totalité des surfaces sont exploitées pour les cultures. Si ce n'est pas un problème pour les éleveurs qui considèrent ces surfaces comme additionnelles à la SFP (EPC2_46 et EPC3_46), il faudra par contre trouver des ressources estivales pour installer un éleveur sur les territoires céréalières où les prairies sont rares : « Le problème, c'est qu'ici il y a de la ressource en hiver mais en été tout est en culture donc c'est plus compliqué », PC1_33

Pour répondre à cette difficulté, trois solutions sont envisagées par les enquêtés :

Solution 1 :

La première solution consiste à organiser son pâturage auprès de plusieurs propriétaires pour diversifier le type de surfaces pâturées. C'est ce que fait l'éleveur EC1_33 qui fait pâturer, en dehors des couverts l'hiver, de parcs photovoltaïques l'été puis 300 à 400 ha de bois et parcelles pare-feu en fin d'été et à l'automne. Si cette possibilité de rotation sur les surfaces additionnelles est mentionnée par un propriétaire, cette organisation est très chronophage pour le berger EC1_33 : le gardiennage et les déplacements prennent beaucoup de temps et s'il devait recommencer, il affirme qu'il ne se lancerait pas seul. « Je pense simplifier le système pour me libérer du temps et me faire remplacer pour envisager une nouvelle vie privée et enfin sortir, prendre des vacances », EC1_33

« Pour l'instant, l'éleveur sans terre installé va sur les parcs photovoltaïques. Mais à l'avenir, pour les nouveaux, ce sera un frein », PC1_33

Solution 2 :

La transhumance inversée est déjà réalisée par certains éleveurs qui ont des difficultés à trouver des ressources suffisantes l'hiver dans les Pyrénées (mise en hivernage) et partent en plaine, ils pourraient alors pâturer les couverts. Dans l'autre sens, il y a encore de la place pour que des éleveurs de la plaine viennent mettre leurs brebis en estives, mais ce sont surtout des estives assez pauvres et hautes qui se trouvent dans les zones en déprise. *« Apparaît alors l'importance d'avoir des races rustiques conduites en extensif également le reste de l'année pour ne pas habituer les brebis à une alimentation trop riche (ce qui est le cas de couverts) ».* (Claire Boniface, conseillère ovine, CDA65)

« Après la solution pourrait être des personnes qui viennent des Pyrénées en hiver et repartent en été. », PC1_33

Solution 3 :

« À partir de juillet, elles iraient sur les chaumes et sur des sorghos fourragers implantés exprès si besoin », PC2_47

Il faut trouver un assolement qui permette de fournir du fourrage toute l'année. C'est le projet du propriétaire PC2_47 qui souhaite passer ses 30 ha hectares de luzerne en prairies temporaires pour garantir une ressource continue pour l'alimentation des brebis :

Figure 2 : Calendrier de pâturage envisagé par PC2_47 (source : enquêtes brebis_Link 2019)

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.
PC2_47_47	Couverts		Prairies temporaires + engrais verts (trèfle)			Chaumes et sorgho fourrager			Couverts			

Il se placerait alors comme fournisseur de fourrage et souhaiterait installer un berger sur son exploitation, quitte à être une sorte de « pépinière » pour les personnes souhaitant se lancer le temps qu'elles aient leurs propres terres.

➔ La réintroduction d'éleveurs dans les zones céréalières est un souhait clairement énoncé mais invite à la réflexion vers des systèmes d'élevage adaptés.

IV- Le point de vue des éleveurs : faire face aux difficultés de gestion du troupeau et aux questions de bien-être animal

1- La mise au pâturage des brebis sur les couverts : des risques d'entéro-toxémies et un travail très chronophage

Quand l'éleveur n'est pas le propriétaire, il organise le pâturage comme il l'entend. Le propriétaire indique quand même les parcelles disponibles au pâturage et demande à sortir les brebis d'une parcelle quand nécessaire (PC1_33 et PC2_47) en prévenant 6 jours à l'avance minimum par exemple (PC1_33).

Alimentation des brebis : Les couverts représentent un fourrage à bonne valeur alimentaire. Les éleveurs peuvent ainsi faire pâturer des animaux à forts besoins comme les brebis en gestation (EC1_33, EPC2_46 et EPC3_46) en plus du reste du troupeau (EC1_33). Seul PC2_47 accueille un éleveur qui ne fait pâturer que des brebis vides car il a peur d'un impact des parasites de la luzerne sur la fertilité du troupeau.

Sur les couverts, aucune complémentation n'est nécessaire (EC1_33, EPC2_46 et EPC3_46) mais les animaux manquent parfois de fourrage sec (EPC3_46). Il faut donc se méfier de cas d'entéro-toxémie assez nombreux.

Un temps de travail important : La gestion du pâturage peut être très chronophage avec le redécoupage des parcelles et le gardiennage. Mais, sans ces activités, le temps de travail est limité :

- La mise en place des clôtures prend 1 à 2 h par jour pour les parcelles recoupées au jour le jour (EC1_33, EPC2_46) ou ½ à 1 jour par an pour une clôture fixe. (EPC3_46) Les parcelles sont redécoupées (EC1_33, PC1_33 et PC2_47) pour permettre un désherbage plus homogène : les brebis ne laissent pas une espèce moins appétente de côté (PC1_33).
- Le suivi du troupeau se fait soit quotidiennement (EC1_33 et EPC2_46), soit tous les 2 jours (EPC3_46)
- Le gardiennage du troupeau (EPC3_46) prend 2 à 5 h/j
- Les animaux sont déplacés à pied et ne rentrent pas la nuit. (EC1_33, EPC2_46 et EPC3_46)

2- Des brebis qui pâturent dehors en plein hiver, cela pose question d'un point de vue bien-être animal

Les brebis pâturent donc l'hiver des parcelles qui ne comportent ni abris ni eau. Cette dernière doit être apportée avec des tonnes à eau (5/5 enquêtés). La question du bien-être animal est donc mentionnée par EC1_33 et PC1_33 :

« Quand on en a parlé autour de nous, certains nous ont dit qu'on était fou, que les brebis allaient crever... », « L'éleveur a reçu des menaces de mort : les gens ont cru qu'il maltraitait les brebis car ils ont vu 5 brebis mortes qu'il avait regroupées. Ils ont aussi cru que les chiens étaient abandonnés », PC1_33

Pour s'adapter à cette demande du grand public, certains enquêtés argumentent de la façon suivante :

- Eau : il y a l'irrigation si besoin pour remplir les tonnes à eau (EPC3_46). Pour les parcelles non irriguées, il y a des fossés en général mais ils ne sont pas assez curés (EC1_33).
- Abris : un propriétaire (PC2_47) envisage de clôturer des îlots comprenant des abris naturels dans un futur proche. C'est ce qui est déjà fait par EC1_33 : « je cherche toujours des pins à côté pour le mauvais temps l'hiver » (EC1_33)

L'état corporel du troupeau se maintient au pâturage et aucun cas d'intoxication n'a été observé malgré quelques problèmes de piétin (EPC2_46 et EPC3_46).

Le projet BIENE mené par le CIIRPO, l'INRA et l'Institut de l'élevage a tenté d'amener des réponses à ces questions. Pendant l'hiver 2015, des indicateurs de bien-être animal ont été testés sur 1 380 brebis de race Romane, la moitié d'entre elles étant en bergerie, l'autre moitié au pâturage. Cette étude a abouti aux conclusions suivantes : en fin d'hiver, les brebis sont en meilleur état corporel au pâturage qu'en bergerie et le pâturage hivernal ne pose pas de problème de santé majeur de type boiterie ou problèmes respiratoires (Institut de l'Élevage, CIIRPO, INRA – 2015- Fiche pratique : Le pâturage hivernal et le bien-être animal).

V- Résumé : perception des enquêtés sur les forces et faiblesses du pâturage des couverts par les ovins

Tableau 2 : Avantages et inconvénients mentionnés au cours des enquêtes

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

	PROPRIÉTAIRES	ÉLEVEURS
Technique	<ul style="list-style-type: none"> + ↓ du compactage du sol (1 propriétaire) + Couvert moins développé (1 propriétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> + ↑ de la quantité de fourrage (3 éleveurs). Ex : 15 j à 3 semaines de fourrage en plus
		<ul style="list-style-type: none"> - Divagation (3 éleveurs)
Économique	<ul style="list-style-type: none"> + Économie de désherbant (1 propriétaire) + Économie de carburant (1 propriétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> + Pas de concentré ni de foin (2 éleveurs) + ↓ Frais de vétérinaires (2 éleveurs)
	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de semence (2 propriétaires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de véhicule (EC1_33 berger sans terre)
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> + Écologique (2 propriétaires) 	<ul style="list-style-type: none"> + Écologique (3 éleveurs)
Santé et bien-être animal		<ul style="list-style-type: none"> + Meilleur état sanitaire (2 éleveurs)
		<ul style="list-style-type: none"> - Entéro-toxémie (1 éleveur) - Piétin (2 éleveurs) - Prédation (1 éleveur) - Brebis essayent de se gratter et se retrouvent coincées sur le dos (1 éleveur)
Social	<ul style="list-style-type: none"> + Lien social & dynamisation du territoire (1 propriétaire) 	

Les propriétaires économisent sur leurs frais de carburant et de désherbant ce qui permet d'atténuer, seulement en partie, le coût de semis du couvert. Pour les éleveurs, ce fourrage est intéressant car de qualité en période hivernale : cela leur permet de constituer des stocks moins importants. « *Le troupeau est en bien meilleure santé que dans un élevage "traditionnel"* » mentionne aussi EC3_46 malgré quelques cas de piétin, entéro-toxémie et de prédation. Enfin cette pratique est respectueuse de l'environnement. Au global, les avis positifs sont plus nombreux que les aspects négatifs.

Remarques :

- Pour limiter les risques d'entéro-toxémie, EC1_33 fait pâturer les nouvelles parcelles par paliers afin de réguler les brebis (d'abord 1 h puis 2 et ainsi de suite).

- La mise en place du pâturage des couverts et céréales peut aussi s'inscrire dans une logique de réduction des coûts. C'est ce que démontre EPC2_46 :

« *J'ai pris conscience qu'il fallait que je fasse des économies quand j'ai calculé mon coût de production sur les agneaux, soit 11,80 €/agneau produit. Aujourd'hui, je suis descendu à 8,28 € /agneau produit. Je suis passé au semis direct pour réduire mes coûts d'implantation des cultures (achat d'un semoir à 3), j'ai réduit mes coûts d'alimentation avec un agnelage en plein air au printemps avec du pâturage tournant et baisse des quantités de concentrés distribués. Les couverts et le pâturage des couverts vont avec.* »

VI. Vers un développement de la pratique : il faut communiquer et lever certains freins

Le pâturage des couverts par les ovins a donc de nombreux avantages mais la difficulté réside surtout :

- Dans les questions de bien-être animal
- dans la formation d'un bon partenariat au sein de zones où les éleveurs sont peu présents.

En effet, ce qui a aidé PC1_33 à se lancer, c'est d'avoir trouvé un éleveur indépendant et pour lequel il n'a pas eu besoin d'adapter ses pratiques. La peur de tomber sur des éleveurs peu rigoureux freine les propriétaires (PC1_33 et PC2_47). De son côté, le berger sans terre (EC1_33) a été obligé d'arrêter de pâturer certaines parcelles à cause d'une mauvaise entente avec les propriétaires : « *J'ai arrêté de faire pâturer chez certains propriétaires qui étaient trop pénibles, trop exigeants et trop maniaques* ». Les propriétaires semblent donc vouloir installer des éleveurs mais sans faire trop de compromis (cf. II). Ainsi, la bonne entente au sein du partenariat et une vision commune sont primordiales.

Tableau 3 : Quelques conseils pour se lancer (sources : enquêtes Brebis_Link 2019)

Conseils des éleveurs pour se lancer	Conseils des propriétaires pour se lancer
<ul style="list-style-type: none">- Prévoir une complémentation (EPC2_46)- Ne pas s'installer seul comme berger sans terre (EC1_33)- Nettoyer régulièrement les fils électriques (EC1_33)	<ul style="list-style-type: none">- Bien choisir l'éleveur avec qui travailler, il est primordial de bien s'entendre (PC1_33)- Mettre en place un contrat payant avec l'éleveur car c'est du fourrage qui est mis à disposition gratuitement (PC2_47)

Quelques pistes énoncées par les éleveurs et propriétaires pour développer la pratique

Afin de développer la pratique, les enquêtés ont mentionné avoir besoin de :

- Références sur le sujet (mentionné par les 3 éleveurs et 1 propriétaire)
- Communication auprès des acteurs afin d'insister sur l'intérêt économique de la pratique et son côté gagnant-gagnant (1 propriétaire)
- Prise en compte de ces pratiques dans les aides PAC (1 propriétaire)
- Un accompagnement avec des conseillers économiques et juridiques pour mettre en place un système équitable entre les 2 parties (1 propriétaire)

Un propriétaire de Gironde (PC1_33) prône également une collaboration avec le GRCETA-SFA (Groupement de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine), car le directeur est très favorable au pâturage des couverts : « *En fait, dans le secteur, s'il n'y a pas collaboration avec le GRCETA ça ne marchera pas.* » Ce groupement de recherche et de développement pour une agriculture d'avenir assure un appui technique local dans les hautes landes pour le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement (essais, journées à thèmes). Cet organisme compte 170 exploitations adhérentes.

Rédaction des dossiers thématiques :

Elisa Landais (étudiante AgroParisTech) et Carole Jousseins (IDELE).
Ces dossiers thématiques ont été réalisés dans le cadre d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome (mars à septembre 2019).

Enquêtes réalisées par :

Bernadette Boisvert (24), Camille Ducourtieux (24),
Jean-Pierre Dugart (33), Philippe Tissandier (46),
Jean Beudou (64) et Mariette Tornier (87).

Autres dossiers thématiques sur le même thème :

- Le pâturage dans les vignes
- Le pâturage dans les vergers
- Le pâturage sur les surfaces en déprise
- La mise en hivernage des brebis



CONTACTS

Organisme chef de file :

Chambre d'agriculture Dordogne
Pôle Interconsulaire - Créa@vallée Nord
COULOUNIEIX-CHAMIERES
CS 10250 - 24060 PERIGUEUX Cedex 9

Responsable du projet :

Camille Ducourtieux
Département élevage
Tél. 05 53 45 47 56 / 06 74 08 84 34
camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr

Partenaires techniques



Soutiens



Partenaire financier

